





Compte-rendu de commission

Commission	Travaux			
date réunion	22.11.2011	Numéro	08/2011	
participants	M PERNOT, Vice Président CCSM	M. BOGGIO Jérôme CCSM		
	Anne BRICE	Sébastien DAUBIGNY	Sylvain PETITDANT	
	Jean-Michel HURAUX	Franck GRAINDEPICE		
Absents Excusés	Laurent DEMANGE	Julian PLEUT	Emmanuel HUYSENTRUYT	Régis FLOREMONT
Absents non excusés				
liste de diffusion	Membres du conseil			
prochaines réunions				

- 1) Ordre du Jour
 -  **Transfert de compétences en matière d'éclairage public**
- 2) Point à retenir
 -  **Transfert de compétences en matière d'éclairage public**
- 3) Action et suivi

4)

actions	porteur	délai
Transfert de la Compétences Eclairage Public	Conseil Municipal	28.11.2011



Compte-rendu

1. TRANSFERT DE COMPETENCES : ECLAIRAGE PUBLIC

Messieurs Pernot, vice Président en charge de l'éclairage public, et Jérôme Boggio, nous font un récapitulatif du fonctionnement de la compétence communautaire actuelle.

Fonctionnement :

Jeandelaincourt, 172 luminaires en place et 6 armoires électriques de commande.

La consommation électrique, base 2010, dépasse les 10 000 € / an. L'entretien confié à un prestataire par contrat de 3 ans revient à 3 837.84 € /an pour ce qui nous concerne.

Suite au diagnostic fait en 2009, il y aurait 57 luminaires BF 125 (ballon fluo) à mettre aux normes, 2 armoires électriques et 680 m de lignes aériennes en câble cuivre nu à remplacer. Le coût global de cet investissement a été estimé à 31 388.00 € (n'ont pas été pris en compte nos investissements sur ces armoires et le nombre de lampadaires remplacés par nous mêmes (grande Rue, Rue des Teuilles, Rue du Mont Saint Jean)

Dans les explications du vice président, il nous signifie qu'afin d'être équitable avec les 20 communes de la CCSM, les premiers investissements toucheraient les communes où l'assainissement n'est pas fait. Il précise que lors des travaux d'enfouissement, ne sera pris en compte que la partie poteaux, candélabres et câbles, la partie enterrée resterait à la charge de la commune. Une fois la compétence rétrocédée, nous ne pouvons plus engager de travaux sur cet éclairage, exemple : Extension d'une lampe supplémentaire, (on aurait un refus de la Trésorerie de régler cette facture). La compétence transférée est dite exclusive et doit être exercée en totalité.

Nous lui exposons nos projets à très court terme à savoir : enfouissement Grande Rue suite aux travaux de la nouvelle mairie et Route d' Abaucourt lié à l'assainissement avec luminaire supplémentaire ; nos projets à moyen terme : Rue des Carrières, Rue du Stade.

Cette section investissement CCSM a été budgétisée (2009), à hauteur de 373 273 € sur 3 ou 6 ans avec priorité à la mise en conformité des armoires. (Planning ?)

La CCSM sera-t-elle capable de nous financer prioritairement sur ces projets successifs ??

L'enfouissement des réseaux reste pour nous une partie intégrante de l'investissement.

La lettre du Président de la Communauté de Communes en date du 03/11/2011 est précise : dans le cas de refus de transfert, Monsieur le Préfet pourra exiger le retour complet de cette compétence aux communes membres.

La réunion prend fin à 20 h 15. Les membres de la Commission n'ont pris aucune décision.